

REGLEMENT SFR AMATEUR TENNIS TOUR 2014.

Les règlements Administratifs et sportifs de la FFT sont disponibles sur le site www.fft.fr

Article 1. Participation :

Le SFR AMATEUR TENNIS TOUR Réunion est une compétition de tennis ouverte à tout(e) joueur (euse) ainsi que les jeunes autorisés à participer aux épreuves seniors selon les règles de la FFT. Tout joueur ou joueuse participant à la SFR AMATEUR TENNIS CUP doit être obligatoirement licencié FFT en 2014 avant le début de l'épreuve en 4ème, 3ème séries du classement français ou non-classés et présenter la licence de l'année sportive en cours, lors du premier match. Les joueurs étrangers devront obligatoirement présenter les licences 2013, 2012 et 2011 avant leur premier match.

Article 2. Homologation :

Ce tournoi est homologué par la FFT, il opposera dans 13 tableaux indépendants les joueurs de même classement entre eux dans deux épreuves : Simple Messieurs et Simple Dames.

Article 3. Les Tableaux :

Les tableaux seront de type à **départ** en ligne avec des exempts éventuels. Chaque tableau désignera un vainqueur homme et femme 15/1, 15/2, 15/3, 15/4, 15/5, 30, 30/1, 30/2, 30/3, 30/4, 30/5, 40 et non-classé(e). **Nombre de sortants :** Le nombre de sortants est réparti de façon suivante pour la phase qualificative : **Tout tableau ayant 16 ou plus de 16 participants verra 2 qualifiés.** Tout tableau ayant – de 16 participants verra 1 seul qualifié.

Article 4. Format de match :

Les matchs se disputent **au meilleur des 3 manches** de 6 jeux, avec jeu décisif dans toutes les manches.

Article 5. Le changement de classement en cours de saison.

Le changement de classement en cours de saison implique qu'un joueur qualifié jouera à son nouveau classement quelle que soit la phase de participation. Les participants sont tenus de vérifier l'exactitude de leur classement auprès de leur ligue, de la FFT ou sur le site internet www.fft.fr. Toute personne ayant disputé au SFR AMATEUR TENNIS TOUR à un classement autre que celui en cours de validité à la FFT sera disqualifiée et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Article 6. Reprise de la compétition :

L'article 38 E-1 des règlements sportifs sera strictement appliqué. Un joueur ou une joueuse ayant été classé(e) en 3ème, 2ème et 1ère séries dans le passé ne peut en aucun cas disputer le tournoi en non-classé(e). **Explication :** Tout joueur ou toute joueuse ayant demandé à ne plus figurer au classement officiel de la FFT, ainsi que tout(e) ancien(ne) classé(e) en troisième, deuxième ou première série a l'obligation, s'il (elle) souhaite ultérieurement reprendre la compétition, de demander au préalable une assimilation à un classement à la commission de classement, par l'intermédiaire de la ligue réunionnaise de tennis.

Article 7. Certificat de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition :

Toute participation au SFR AMATEUR TENNIS TOUR est subordonnée à la production d'un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition (C.M.N.C.P.T.C.) datant au moins d'un an délivré par un médecin du choix du licencié. Il doit être rédigé en français. Le licencié devra présenter ce certificat ou sa copie au juge-arbitre de l'épreuve à laquelle il participe.

Article 8. La phase Qualificative :

Elle se déroulera **du 13 juin au 06 juillet 2014** dans les clubs sélectionnés par l'organisation. Chaque club s'engage à fournir les courts nécessaires

En résumé :

Le coût de l'inscription au tournoi est unique, prévu d'un maximum de 23 € pour toutes les catégories.

En cas de désistement d'une ou d'un qualifié pour la phase finale nationale, l'organisation se réserve le droit de repêcher le finaliste ou pas.

La participation forfaitaire est de 760€ pour le déplacement au CAP D'AGDE d'un qualifié en 2014 (si celui-ci bénéficie de la continuité territoriale sa participation est réévaluer à 400€). La wild car, l'obtention d'une wild car implique que les frais de séjour sont entièrement à la charge du demandeur. (Vous devez vous rapprocher de Monsieur HACHEMAOUI Philippe pour toutes les modalités concernant le montage du dossier de déplacement).

Le règlement complet du tournoi est disponible et téléchargeable sur le site www.ligue.fft.fr/reunion/, il peut être obtenu sur demande à l'AMT Saint-Pierre ou par mail à l'adresse suivante : amtsp.tennis@gmail.com

au bon déroulement du tournoi ainsi qu'un juge-arbitre officiel qui sera en relation avec le juge-arbitre général.

Si le nombre de joueur est inférieur à 2, le (la) joueur (euse) sera transféré (e) sur un autre site où remboursé.

Article 9. Pour être qualifié pour la phase finale départementale :

Pour être qualifié pour la phase finale départementale du 23 au 31 août 2014, un joueur ou une joueuse devra avoir gagné son tableau éliminatoire, en ayant gagné au moins un match. **(Le WO ne compte pas comme une victoire).**

Article 10. La phase finale Nationale.

La phase finale nationale se déroulera du 26 octobre au 01 novembre 2014 au Cap d'Agde. Elle réunira les vainqueurs des phases qualificatives du circuit National Tennis Cup et les vainqueurs de la phase finale Départementale du SFR AMATEUR TENNIS TOUR. Les matches se dérouleront sur les courts du Tennis Club du Barrou à SETE, le Tennis Club Présidente BARTE et d'autres clubs de la région si nécessaire.

Article 11. Comité de tournoi :

Un comité de tournoi, composé au minimum de trois membres, ou, à défaut, le comité de direction du club organisateur. Conformément à l'article 74 des règlements sportifs, le comité de tournoi est juge en premier ressort les contestations relatives à la validité des licences, à l'organisation et au déroulement de la compétition.

Il fixe le montant des droits d'engagement, compte tenu des directives de la ligue ;

Il établit le règlement du tournoi, en conformité avec les règlements fédéraux ;

Il arrête sans recours la liste des joueurs admis à participer ;

Il définit et indique au juge-arbitre la ligne de conduite qu'il souhaite voir suivre pour la progression du tournoi, et supervise les tirages au sort ;

Il prend les dispositions nécessaires pour que l'arbitrage des parties soit assuré par des arbitres officiels conformément aux directives de la ligue ;

Il veille au bon déroulement de la compétition, et doit notamment fournir, pour chaque partie disputée, un minimum de trois balles homologuées par la FFT ou conformes aux règles de la FFT ;

Il prend toutes mesures qu'il juge utile pour assurer, dans le temps imparti, la bonne marche du tournoi jusqu'à son achèvement notamment en utilisant des terrains de surfaces différentes couvertes ou découvertes en cas d'impossibilité matérielle d'utiliser les terrains prévus.

Article 12. Code de conduite :

Tout(e) joueur (euse) qui s'inscrit au SFR AMATEUR TENNIS TOUR s'engage outre à respecter le code de conduite de la FFT et les 10 préceptes du code de conduite du tournoi :

Le code de conduite du tournoi : Le tournoi est ouvert à tous, placé sous le signe du retour à l'esprit véritable du jeu de tennis. « Un sport de gentlemen se pratiquant dans le respect d'une certaine éthique ».

C'est pourquoi tout joueur et joueuse inscrit au SFR AMATEUR TENNIS TOUR s'engage à ne pas enfreindre les 10 préceptes du code de jeu de la compétition :

Arriver 15 minutes avant l'heure de sa convocation.

Prévenir 24 heures à l'avance en cas d'empêchement prévisible.

Se présenter sur le court dans une tenue vestimentaire correcte.

Saluer et se présenter à son adversaire.

Savoir dire « BIEN JOUER » à son adversaire sur un point méritant.

Ne pas crier ou jurer sur le court.

Ne pas voler des points à son adversaire.

Ne pas jeter sa raquette sur le court.

Remercier son adversaire en fin de match.

En cas de victoire, inviter son adversaire à prendre une boisson à la fin du match.